

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Herausgeber: [s.n.]
Band: 29 (2022)
Heft: 1: Publizieren in den Geisteswissenschaften : Vergangenheit, Gegenwart und Zukunft = Publier en sciences humaines : passé, présent et avenir

Artikel: Les batailles du quotidien : la "petite histoire" de l'émancipation économique des femmes des milieux populaires de Suisse romande (1910-1990)
Autor: Henchoz, Caroline
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-981272>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les batailles du quotidien

La «petite histoire» de l'émancipation économique des femmes des milieux populaires de Suisse romande (1910–1990)

Caroline Henchoz

Les voies légales menant à l'émancipation économique des femmes ont été particulièrement tortueuses en Suisse. Les femmes ont manifesté dans la rue pour revendiquer des droits sociaux, politiques et civils égaux à ceux des hommes dès le début du XX^e siècle.¹ Il faut pourtant attendre 1971 pour qu'elles obtiennent le droit de vote au niveau fédéral. En 1919, le Parlement adopte un projet de loi posant le principe du salaire égal pour un travail égal mais ce n'est qu'en 1981 que l'égalité des salaires entre femmes et hommes est inscrite dans la Constitution fédérale.² Enfin, selon le droit matrimonial en vigueur jusqu'en 1988, les épouses doivent demander l'autorisation de leur mari, chef de l'union conjugale selon la loi, pour ouvrir un compte en banque ou prendre un emploi. Un article publié en 1976 dans l'*Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses* rapporte cependant que, dans les faits, l'accord du mari est rarement demandé. Selon l'auteure,³ cela s'explique par l'intérêt économique que représente la clientèle et la main-d'œuvre féminines ou encore par la difficile application de la loi, les femmes célibataires étant, contrairement aux femmes mariées, considérées comme majeures.⁴

Si la longue conquête des droits démocratiques des femmes suisses est maintenant bien connue,⁵ on en sait encore peu sur les luttes qu'elles ont menées pour accéder à la citoyenneté économique. Nous verrons dans cet article que les processus d'émancipation économique ne se sont pas joués uniquement dans la sphère publique par l'accès féminin à l'emploi ou à un compte en banque mais aussi, et peut-être surtout, de manière informelle, loin des regards extérieurs à même d'en rendre compte. Nous allons nous pencher sur les petites batailles du quotidien livrées par les femmes dans la sphère privée, et ce dès l'adolescence, pour accéder à la prise de décisions et au contrôle d'une partie des finances du ménage. Ces batailles visant à augmenter leur capacité d'agir économique se matérialisent rarement en paroles et en revendications. Elles sont constituées d'efforts constants et discrets, de tout un ensemble d'actes, de stratégies et d'ententes rattachés à la gestion de la vie quotidienne.⁶ Elles nécessitent la mobilisation de compétences financières mais aussi ménagères, sociales et relationnelles. La perspective sociohistorique adoptée ici nous permet de distinguer trois phases

du processus d'émancipation économique des femmes. Celles-ci prennent place dans des contextes historiques et sociaux spécifiques et se distinguent par la diversité des compétences qui sont mobilisées. Nous montrons qu'à l'instar de ce qui a été décrit pour la citoyenneté politique,⁷ l'accès à la citoyenneté économique est historiquement marqué par la différenciation de genre.

L'émancipation économique

Développé dans les années 1980 par les féministes radicales, le concept d'émancipation économique est surtout mobilisé pour traiter de la situation des femmes des pays en développement.⁸ Les définitions sont multiples, car la question de savoir si c'est une fin en soi ou un moyen d'atteindre d'autres objectifs n'est pas réglée.⁹ On retiendra dans cet article que l'émancipation économique consiste en l'«accès égal des femmes aux ressources économiques, notamment à la terre, au crédit, à la science et à la technique, à la formation professionnelle, à l'information, à la communication et aux marchés, en tant que moyen de favoriser la promotion des femmes et des filles et le renforcement de leur pouvoir d'action, y compris en leur donnant les moyens de tirer parti de ces ressources».¹⁰

Cette approche, qui considère l'émancipation économique comme un processus grâce auquel les femmes accroissent leurs capacités d'agir sur leur propre vie, mais aussi sur celles des autres et sur des structures plus larges,¹¹ s'appuie sur la notion d'*agency* développée par Amartya Sen.¹² Cette perspective met l'accent sur les contraintes différentes qui pèsent sur les capacités des individus à produire des effets concrets en adéquation avec leurs souhaits. Dans la période historique qui nous intéresse, une des contraintes est bien évidemment la relation de dépendance économique des femmes vis-à-vis des hommes. À titre indicatif, le taux brut d'activité des femmes suisses (part des femmes suisses actives par rapport à la population résidante constante) est d'environ 30 % en 1920, il baisse à moins de 25 % en 1950 pour remonter à presque 40 % dans les années 1990 (pour les hommes suisses, ce taux est de 60–70 % durant la même période).¹³ Cette évolution s'explique notamment par la diffusion de l'idéal bourgeois traditionnel de l'homme pourvoyeur de revenu et de la mère dispensatrice de soins, d'éducation et de travail domestique. Encouragé par tout un ensemble de règles et de législations (par ex. le Code civil suisse de 1907) et adopté par toutes les couches sociales, cet idéal, propagé dès le XIX^e siècle, se concrétise tout particulièrement entre la fin de la Première Guerre mondiale et le milieu des années 1970.¹⁴ Nous parlons par conséquent ici d'émancipation lorsque nous nous référons aux tentatives des femmes visant à se libérer (même partiellement) ou à sortir de ce rapport de dépendance économique.¹⁵

Plusieurs facteurs influençant l'émancipation économique des femmes ont été mis en évidence dans la littérature: l'âge, le statut marital, la nationalité, le rôle social, l'activité économique, la santé ou encore la distribution des revenus au sein du ménage.¹⁶ L'approche qualitative privilégiée ici nous permet de nous pencher tout particulièrement sur les rapports intrafamiliaux. Ce qui se joue dans la sphère domestique a en effet encore été relativement peu exploré, la plupart des études privilégiant une approche quantitative focalisée sur les enjeux rattachés à la sphère publique.¹⁷

Population et méthode

L'histoire orale est un outil essentiel pour mieux comprendre l'histoire des femmes.¹⁸ Elle permet de rendre compte de l'expérience de groupes sociaux et de champs de recherche, comme les pratiques quotidiennes dans la sphère privée, sous-représentées dans les documents écrits. Le recueil de récits donne accès à des faits mais aussi aux significations qui leur sont associées. Cela est indispensable pour saisir le changement social, ici le processus d'émancipation économique des femmes, depuis le «bas»; c'est-à-dire de le concevoir pas seulement comme la «résultante d'une action du public sur le privé, du structurel sur le personnel» mais aussi comme un processus inverse, à savoir «l'addition de milliers de décisions individuelles [...] porteuse de changement social».¹⁹

Les 75 entretiens biographiques menés en Suisse romande entre 2008 et 2014 avec des femmes nées entre 1910 et 1990 ont été mobilisés pour cet article. Ils sont issus de deux recherches qui avaient en commun l'étude du rôle des hommes et des femmes dans l'économie familiale lors de l'adolescence et de la vie adulte.²⁰ De manière à mettre en lumière un processus significatif que l'on peut rattacher à une expérience commune, nous avons privilégié un échantillon ciblé,²¹ soit de ne retenir que les récits des femmes qui estiment avoir grandi dans un milieu familial modeste et populaire. Il s'agit d'une autodéfinition, les critères financiers objectifs (comme les salaires des parents) étant rarement connus des témoins. Cette autodéfinition correspond toutefois à leur description des conditions de vie d'une enfance où «il fallait tout compter» et où «les dépenses étaient limitées à l'essentiel», pour reprendre les propos tenus. Les témoins sont par conséquent des filles d'ouvriers, d'agriculteurs, de personnel peu qualifié dans le petit commerce, l'industrie ou l'administration. La plupart d'entre elles décrivent toutefois un parcours d'ascension sociale et, lors de l'entretien, elles estimaient désormais faire partie de la classe moyenne quand bien même cette catégorie regroupe une diversité de situations financières.²² Une majorité de femmes rencontrées vivaient alors dans les cantons de Neuchâtel et Fri-

bourg. De nationalité suisse pour la plupart, elles ont grandi à parts égales dans des régions urbaines et rurales. Compte tenu de la diversité et de l'évolution de leur parcours biographique, il a toutefois été difficile d'intégrer ces dimensions dans l'analyse et celle-ci n'a pas permis de déterminer un effet qui leur serait spécifique.

Avec le mariage ou l'arrivée des enfants, la majorité des femmes de plus de 45 ans ont quitté leur emploi alors que les plus jeunes ont baissé leur taux d'activité professionnelle, ce qui est représentatif de l'évolution historique de l'emploi féminin en Suisse.²³ Cela signifie qu'à un moment du parcours familial, l'homme devient généralement le pourvoyeur principal, si ce n'est unique des revenus du ménage. Or, comme l'ont indiqué les études sur l'économie domestique, ce statut est associé à des responsabilités mais aussi à une position de pouvoir par rapport à l'épouse: plus de reconnaissance sociale, plus de poids dans les prises de décision, plus de droits à de l'argent personnel et plus de contrôle sur les dépenses du ménage, etc.²⁴ En ce sens, la majorité de nos témoins ont en commun d'avoir connu/de connaître une double forme de domination économique: en appartenant de naissance à une classe en bas de la hiérarchie sociale et au sein de leur ménage en ayant vécu/en vivant un rapport de dépendance économique, même si, dans la plupart des cas, elles ne le présentent pas comme tel.

L'analyse se fonde sur les méthodes de la théorisation ancrée ou *grounded theory* et de la démarche compréhensive propres aux sciences sociales.²⁵ Étudier les «raisons» des témoins et les logiques qu'elles poursuivent a permis de dégager trois phases dans le processus d'émancipation économique féminine qui portent sur trois dimensions de l'émancipation économique décrites par ailleurs:²⁶ la première concerne les décisions autour de l'allocation des ressources financières au sein du ménage; la deuxième, le contrôle de ces ressources (surveillance des dépenses et de l'équilibre budgétaire); et la troisième, leur production. Ces phases ne sont pas cumulatives et certaines avancées sont susceptibles de retour en arrière. L'examen de la dernière phase montre, par exemple, que la production de ressources financières par les femmes est une condition nécessaire mais non suffisante de l'émancipation économique, car elle ne va pas forcément de pair avec le contrôle féminin de ces mêmes ressources. Enfin, le découpage temporel est indicatif plus que descriptif. Certaines pratiques rapportées semblent apparaître dans les récits de manière plus prononcée dans certains contextes historiques, notamment car elles sont liées à des facteurs macrosociaux qui les rendent alors possibles, voire opportunes. Néanmoins, il est clair que ces trois modalités de l'émancipation peuvent se retrouver à d'autres périodes historiques dans des formes plus ou moins semblables.

L'émancipation économique par l'allocation des ressources financières du ménage (1920–1950)

Durant cette première phase historique, la capacité d'agir économique des femmes des milieux populaires est dépendante des rôles et des attentes de genre liés au statut d'épouse. Il est dans les mentalités de l'époque de considérer que le bien-être matériel des femmes dépendra davantage de l'alliance matrimoniale qu'elles contracteront que de leur statut professionnel.²⁷ Nos interlocutrices les plus âgées ont arrêté très tôt leurs études pour entrer sur le marché du travail, «aider leur famille» et «travailler pour [leurs] frères, pour qu'ils aient un métier», comme rapporte l'une d'entre elles. «Si j'avais pu, j'aurais fait volontiers un apprentissage, mais là, on était deux garçons, trois filles, alors c'était les garçons. Ils osaient faire un apprentissage parce que c'est plus utile qu'une femme. Nous, les filles, et, bien, on a dû aller travailler déjà pour gagner plus pour aider à la maison.» (Sylvie Dupuis, née en 1933.)²⁸

«L'idée que le rôle de la femme [est] défini par rapport à un père [un frère] ou un mari (même décédé) et que sa tâche consist[e] à être au service des membres masculins de la famille fai[t] l'objet d'un consensus» rarement remis en question.²⁹ La plupart de nos témoins estiment, par conséquent, qu'il était «normal», «un devoir» ou encore que cela faisait partie du respect dû à l'autorité parentale que de renoncer aux études pour favoriser celles de leurs frères et de contribuer au budget du ménage.³⁰

Dans les milieux modestes, il n'est pas rare que les enfants remettent l'entièreté de leur paie à leurs parents.³¹ Les jeunes d'alors, et surtout les filles aînées, sont des sortes «d'assurance financière» appelées à compenser les fluctuations du revenu du chef du ménage, notamment lorsque celui-ci dépend des aléas d'un marché du travail soumis à des crises, comme c'est le cas dans l'industrie horlogère de l'Arc jurassien durant la période qui nous intéresse.³²

Le trousseau de mariage: une allocation des ressources qui favorise l'émancipation économique des femmes célibataires

Dans un tel contexte, gagner un salaire n'est pas synonyme d'émancipation économique pour les jeunes travailleuses des milieux populaires. Certaines d'entre elles vont toutefois trouver les moyens de libérer une partie de leur revenu du budget familial en mobilisant les attentes de genre rattachées à la nuptialité. Avoir un trousseau est une précondition au mariage.³³ Dès l'adolescence, les jeunes hommes et les jeunes femmes des milieux modestes grappillent sur les quelques sous qu'on veut bien leur laisser pour le constituer. En Suisse comme

en France, plus que les cérémonies de mariage fort modestes, c'est la constitution du trousseau qui est coûteuse.³⁴ Un projet de mariage peut être retardé de plusieurs années lorsque les fiancés peinent à financer leur trousseau. Par rapport à l'émancipation économique des femmes des milieux populaires, ce dernier peut être un frein, car il doit être complet pour convoler et, par conséquent, libérer le revenu féminin du contrôle des parents.³⁵ Paradoxalement, il offre aussi un des rares arguments à la disposition des jeunes femmes non mariées pour tenter d'influencer l'allocation des ressources familiales à leur profit. «Après 23 ans, j'ai dit à maman: «Moi je ne peux pas te donner toujours toute ma paie, je vais faire mon trousseau, que j'aie tout quand je me marie.» Je lui donnais quand même la paie mais je gardais frs. 50.- [...]. Elle me dit: «Je vais essayer. Si j'arrive...» On était quand même quatre ou cinq à donner nos paies.» (Jeanne Gris, née en 1931.) Jeanne joue sur son âge, proche de l'âge moyen des femmes de cette époque au mariage (environ 26 ans), pour argumenter en faveur d'une allocation des ressources qui favoriserait son projet nuptial.³⁶ Si son propos porte, c'est peut-être aussi parce qu'il fait écho aux représentations rattachées au trousseau. Selon Agnès Fine, le trousseau n'a pas qu'une fonction économique, il a également une fonction sociale.³⁷ Il marque la transition à la vie adulte et à la sexualité des jeunes et il engage le statut social de la famille, notamment des mères tout spécialement chargées de veiller à sa constitution. Les propos de Paule Droz (née en 1938) mettent bien en évidence les enjeux sociaux rattachés au trousseau: «Je suis tombée enceinte. J'ai annoncé ça à ma maman. Ma maman a tout de suite pris rendez-vous avec une dame qui vendait du linge pour me faire un trousseau pour me marier. [...] Le bébé était un heureux accident. Et puis, on était très contents que cela se passe comme ça, parce qu'on n'aurait pas pu se marier, on n'avait pas d'argent! Mais là... voilà!»

Dans un contexte où les relations extramaritales sont stigmatisées, concevoir un enfant hors mariage peut hâter l'émancipation économique des jeunes femmes en contraignant leurs parents à participer à la constitution du trousseau afin de restaurer au plus vite la respectabilité de la famille et de préserver la réputation de leur progéniture. Pour autant, peut-on associer une grossesse hors mariage à une stratégie d'émancipation économique féminine, c'est-à-dire à un acte planifié et volontaire en vue d'augmenter ses capacités d'agir? Il est difficile de répondre à cette question sans connaître les intentions des personnes concernées. «Tomber enceinte» peut certes être un moyen à la disposition des femmes pour forcer la main de leurs parents ou d'un compagnon indécis. Néanmoins, si c'est une stratégie, elle est risquée, car rien n'indique que leur compagnon se décidera dans le sens attendu. Comme en témoignent les interruptions de grossesse dont nous ont fait part nos témoins, on peut supposer que dans bon nombre de cas, la conception hors mariage ne constitue pas une stratégie mais qu'elle est plutôt un

«accident» qu'il faut gérer. En ce sens, l'émancipation économique qui en découle en est plus une conséquence qu'un objectif en soi.

Le choix du «bon époux» dans l'émancipation économique des femmes mariées

Se marier a des effets ambivalents sur l'émancipation financière des femmes des milieux modestes. En convolant, elles prennent enfin possession de l'entière possession de leur revenu. Consacrant la division sexuée du travail, le Code civil suisse de l'époque va dans ce sens. Contrairement à leur mari, les femmes n'ont pas l'obligation légale de partager leur salaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'elles vont s'émanciper économiquement. La législation d'alors les place sous la tutelle légale de leur époux. En outre, nombre de femmes des classes populaires et moyennes cessent leur activité professionnelle une fois mariée ou à l'arrivée des enfants.³⁸ Elles vont par conséquent très rapidement dépendre économiquement de leur conjoint. En ce sens, un facteur essentiel de l'émancipation économique des femmes mariées est moins le mariage que l'homme avec lequel elles vont être amenées à entretenir des relations amoureuses, certes, mais aussi économiques.

Les femmes sont conscientes du destin qui les attend. Dans les récits, les idéaux romantiques sont présents, mais la décision de se marier est aussi fondée sur des critères plus pragmatiques rattachés à l'autonomie financière qu'elles peuvent escompter d'une telle alliance.³⁹ Comme l'indique Denyse Baillargeon pour les Québécoises des années 1930: «L'état de dépendance économique et de soumission dans lequel se trouvaient les femmes mariées les incitait [...] à choisir un homme qui assumerait de bon gré et avec constance son rôle de pourvoyeur sans abuser des droits que lui conférait le Code.»⁴⁰ Pour synthétiser les termes mobilisés dans les entretiens, un «bon parti» doit réunir un certain nombre de qualités qu'il s'agira pour les femmes de déceler et d'évaluer: «un métier» ou «une situation» garantissant l'indépendance financière de la future famille; le sens de la modération dans les dépenses, notamment de consommation d'alcool, signe que le futur époux «ne boira pas sa paie»; et enfin, de «l'attention» et de «la gentillesse» (que l'on rattache communément à la galanterie) indicatrices d'un sens du partage et de la solidarité laissant supposer que le futur époux «ramènera toute sa paie à la maison» et en fera ainsi bénéficier son épouse et ses enfants.

Le matriarcat budgétaire et l'allocation des ressources financières par les femmes des classes populaires

Le «bon époux» est celui qui remet sa paie à sa femme. Dans les classes populaires, ce sont en effet souvent les mères qui centralisent les revenus des différents membres de la famille et se chargent de gérer les dépenses courantes.⁴¹ Or, tous les maris ne remettent pas volontiers l'entièreté de leur paie à leurs femmes. Dans un contexte où l'autorité et les prérogatives masculines sont rarement contestées que ce soit dans la sphère publique ou privée, le divorce peu fréquent⁴² et le travail salarié des femmes mariées jugé indésirable,⁴³ la capacité d'agir des femmes est réduite. Elle porte essentiellement sur la gestion des relations conjugales et familiales. Les femmes sont parfois amenées à devoir faire preuve de douceur, de gentillesse mais aussi de chantage sexuel pour inciter leur mari à être plus généreux. Un autre moyen à disposition consiste à invoquer les devoirs et les responsabilités inhérents à la fonction de pourvoyeur de revenu. Ce faisant, les épouses mobilisent les représentations rattachées aux rôles de genre et à la masculinité qui y est associée.⁴⁴ «C'était, c'est le rôle de l'homme, c'est le rôle d'un époux [...] mais il fallait que ce soit quelqu'un qui soit à la hauteur [...] pour gâter sa femme, ses enfants et avoir la responsabilité.» (Marie Robert, née en 1922)

Cela ne suffit pas toujours à inciter un mari à se montrer plus généreux. Plutôt que d'insister, au risque de créer des tensions conjugales qui pourraient les mettre en difficulté, certaines femmes vont préférer se tourner vers leurs proches. Ainsi Suson Léon (née en 1922) reçoit chaque mois de son mari une somme qui «ne suffisait jamais» à financer toutes les dépenses courantes alors que celui-ci se réservait un certain montant pour son usage personnel. Devant les réticences de son époux à augmenter la somme versée et ses demandes de justification quant aux dépenses qu'elle effectue, Suson préfère emprunter des petites sommes à sa mère et «se débrouiller de son côté». Ce faisant, elle préserve non seulement la bonne entente au sein du couple mais aussi la modeste part d'autonomie financière à laquelle elle a accès en évitant de rendre des comptes sur l'allocation des ressources qu'elle reçoit. Le recours aux proches est néanmoins peu fréquent car, dans les milieux modestes, ils ne sont pas forcément mieux lotis que nos témoins. En ce sens, les enfants représentent souvent les seules ressources que les femmes peuvent mobiliser pour réussir à boucler les fins de mois. Les mères font appel au sens du devoir et de la solidarité familiale des enfants. «Il fallait aider. Le peu qui rentrait, ça aidait», rapporte une témoin. «C'était normal. Elles avaient aussi certainement aidé leurs parents», renchérit une autre. Contrairement à ce qu'il se passe au sein du couple, les femmes ont cette fois le statut et la légitimité pour faire preuve d'autorité et de fermeté. Alors que Claude Huguenin (née en 1927)

a des souliers trop petits aux semelles trouées, sa mère refuse de lui en acheter une nouvelle paire. «C'était toujours des histoires, chaque fois qu'il me fallait quelque chose, c'était toujours: <Cette fois, je peux pas!> Ce n'était pas facile.» Lorsque les paies sont modestes, ce «matriarcat budgétaire» est moins source de pouvoir que de préoccupations, en témoignent les personnes interrogées lorsqu'elles évoquent les larmes des femmes face à leurs difficultés à boucler les fins de mois.⁴⁵ Pourtant, certaines épouses vont réussir à se dégager une petite marge de manœuvre afin d'allouer l'argent entrant dans le ménage de manière plus optimale. Elles vont mettre à profit les compétences qu'elles ont développées dans la sphère domestique.⁴⁶ Allouer les dépenses au plus juste, acheter au meilleur marché, produire soi-même un certain nombre de biens permet parfois de grappiller quelques sous sur le budget courant.

L'émancipation économique des femmes par le contrôle du budget du ménage (1950–1980)

Durant la première période historique que nous venons d'examiner, le matriarcat budgétaire offre peu de marge de manœuvre aux femmes, car les salaires des classes populaires sont faibles. Cela va progressivement s'améliorer grâce à la forte augmentation du pouvoir d'achat que va connaître la Suisse. Celui-ci va tripler entre la fin de la Seconde Guerre mondiale et 1970.⁴⁷ Durant cette période, les salaires masculins augmentent suffisamment pour faire vivre une famille.⁴⁸ La création des allocations familiales (1940) et d'assurances sociales comme l'assurance vieillesse (1948) va contribuer à garantir un certain revenu indépendamment de l'insertion sur le marché du travail. Enfin, un vaste choix de biens de consommation, dont les prix diminuent grâce à la production de masse, va être proposé.⁴⁹ Autrement dit, cette période est propice à l'émergence de trois conditions nécessaires à la mise en place d'un véritable contrôle des femmes des classes modestes sur la gestion du budget du ménage: la persistance du matriarcat budgétaire, des revenus suffisants pour couvrir les besoins courants et la possibilité d'opérer des choix de consommation. Pour certaines femmes, ces conditions seront mises en place dès l'adolescence.

De jeunes pourvoyeuses qui accèdent au contrôle d'une partie de leur revenu

Les jeunes filles des milieux modestes sont de plus en plus nombreuses à privilégier une formation professionnelle.⁵⁰ Ce type de formation postobligatoire qui induit un petit salaire a l'avantage de répondre aux attentes des familles qui, tout en souhaitant favoriser l'ascension sociale de leur progéniture par la formation, ont parfois encore besoin d'un apport secondaire d'argent pour améliorer le quotidien.⁵¹ On observe toutefois à cette époque un relâchement de la pression familiale sur le revenu des jeunes.⁵² Le versement d'une pension remplace désormais la remise totale de la paie. Le montant reste certes fixé par les parents, mais il permet généralement aux enfants de conserver un solde bien plus conséquent que lors de la période historique précédente. Les jeunes vont également être plus libres de l'utiliser comme ils et elles le souhaitent, car la constitution du trousseau avant le mariage va progressivement être remise en question pour disparaître dans les années 1970.⁵³ Cette augmentation de leur capacité d'achat va être concomitante avec la croissance de l'offre de biens de consommation destinés à cet âge de la vie.⁵⁴ Désormais, les jeunes hommes et les jeunes femmes des milieux modestes ont le contrôle sur une part non négligeable de leur revenu. En ayant l'opportunité d'opérer de réels choix quant à son allocation, ils et elles bénéficient de conditions favorables pour apprendre les bases de la gestion budgétaire.

Des épouses qui s'émancipent par le contrôle et la gestion du budget du ménage

Accéder à de revenus personnels et disposer de l'autonomie suffisante pour en faire usage selon ses souhaits constituent deux conditions essentielles de l'émancipation financière. Toutefois, le mariage et l'arrivée des enfants marquent encore l'arrêt de l'activité professionnelle de la plupart d'épouses,⁵⁵ les plaçant alors en situation de dépendance économique vis-à-vis du mari. On observe pourtant que la période d'émancipation qu'elles ont connue lorsqu'elles étaient célibataires a laissé des traces qui vont marquer l'économie domestique des ménages adultes.

Durant la période pré-nuptiale, les femmes ont acquis des compétences en matière de gestion et de consommation qui leur sont utiles lorsqu'elles endossent la responsabilité de principale consommatrice et administratrice des dépenses courantes du ménage.⁵⁶ Elles vont par exemple les mobiliser pour opérer des choix de consommation dont elles bénéficieront directement. Durant cette période en effet, la part des biens de première nécessité dans le budget du ménage diminue

progressivement au profit de l'acquisition de nouveaux biens améliorant la vie quotidienne comme les machines à laver le linge, les réfrigérateurs ou les automobiles.⁵⁷ Ces biens contribuent à alléger le temps que les femmes consacrent aux tâches ménagères. Ce faisant, ils leur permettent d'accéder à une autre forme d'émancipation, que nous n'examinerons pas ici faute de place, qui est rattachée cette fois-ci à une certaine capacité d'agir sur son emploi du temps.⁵⁸

La plupart des épouses sont dépendantes financièrement de leur conjoint mais, par rapport à la génération précédente, elles gagnent en autonomie. Comme le soulignent les propos de Jeanne, à l'inverse de leur époux, les femmes disposent rarement d'un «argent de poche» défini comme tel. Le leur va dépendre de leur capacité à faire des économies sur le budget du ménage.⁵⁹ Or, avec l'augmentation du niveau de vie et de l'offre de produits, cela relève désormais du possible même si ce n'est pas toujours facile. En cela, on peut faire l'hypothèse qu'à cette époque, les femmes accèdent à une autre dimension de l'émancipation économique: celle de la «prise de conscience»⁶⁰ qu'elles ont, elles aussi, le droit d'accéder à de l'argent à soi quand bien même elles seraient dépendantes économiquement.

... et la mise en commun des revenus masculins

«Il m'a donné sa paie, mais il gardait une partie, pour lui, pour les loisirs, les vacances et la voiture. [...] Je gérais tout le reste [...] comme j'avais l'argent du ménage, si je voulais m'acheter un petit truc... mais de toute façon [...] je ne pouvais pas m'acheter grand-chose avec deux enfants, une voiture, on allait toujours en vacances, [...] disons qu'il y avait pas tellement pour faire des folies à côté.» (Jeanne Louis, née en 1947.)

L'émancipation financière des femmes mariées est aussi facilitée par la mise en place progressive d'une nouvelle forme d'organisation financière qui va changer les relations de pouvoir au sein du couple. À la remise de paie (partielle ou totale) du mari se substitue progressivement une organisation financière fondée sur la mise en commun du revenu masculin.⁶¹ Ce changement s'explique par différents facteurs: le premier concerne l'apparition d'un nouvel instrument bancaire, le compte commun. À la fin des années 1960, le paiement du salaire sous forme de virement sur un compte bancaire ou postal devient usuel.⁶² Or, il n'est pas rare que les femmes aient une procuration sur le compte de leur mari, ce qui leur permet d'accéder, parfois pour la première fois, à l'ensemble de ses revenus. Cet accès est facilité par un deuxième facteur rattaché aux changements sociaux propres aux pays occidentaux de cette époque: l'émergence de valeurs d'égalité et de compagnonnage de plus en plus promues socialement dans la sphère

privée.⁶³ Comme le rapporte Rose Benoit (née en 1943), pour bon nombre de couples de la seconde moitié du XX^e siècle, l'ouverture d'un compte bancaire accessible aux deux conjoints est perçue comme l'illustration de ces nouvelles valeurs conjugales. «J'imaginai, moi, cette complémentarité. Ce n'était pas du tout deux individus différenciés, c'était vraiment le couple qui gèrait l'argent du couple, c'était ça.»

Dans un contexte où les hommes restent légalement les «chefs de famille», un troisième facteur semble également déterminant dans ce changement vers plus de démocratie familiale: le rôle éducatif et affectif des mères. Durant la période précédente, un certain nombre de politiques ont soutenu et encouragé les femmes à jouer un rôle central dans l'éducation des enfants.⁶⁴ Cela a contribué à un rapprochement affectif des mères et des fils qui aura des répercussions économiques des années plus tard. L'empathie ressentie pour les difficultés maternelles à boucler les fins de mois a motivé ces fils à développer des relations économiques plus égalitaires au sein de leur propre couple. Cela s'est notamment concrétisé par la mise en place d'une organisation financière favorisant la mise en commun du revenu masculin.⁶⁵ En ce sens, l'émancipation économique des femmes de cette génération doit peut-être aussi au travail éducatif et affectif effectué par les mères de la génération précédente.

... et la répartition sexuée des rôles

Ayant pris goût à l'indépendance financière qu'elles ont connue dans leur jeunesse, les mères sont de plus en plus nombreuses à retourner sur le marché du travail une fois les enfants éduqués.⁶⁶ Dans un contexte où il est convenu que l'homme soit le gagne-pain principal si ce n'est unique, l'argent qu'elles gagnent est souvent considéré comme étant hors du budget familial, conception également soutenue par le droit suisse jusqu'en 1988. Fruit d'un taux d'activité souvent très faible, il est généralement défini comme de l'argent de poche, un argent destiné aux dépenses personnelles féminines ou aux cadeaux. Il offre toutefois aux femmes mariées la possibilité d'accéder à un argent qu'elles contrôlent complètement.⁶⁷ En ce sens, la répartition sexuée des rôles a contribué à favoriser l'émancipation économique de ces mères de famille. Cette émancipation, rattachée tout à la fois à la production, au contrôle et à l'allocation de ressources financières, est certes cloisonnée à un montant souvent modeste mais elle n'en est pas moins réelle. Elle bénéficie aussi à la génération suivante, car un certain nombre de mères entrent sur le marché du travail pour financer les études de leurs filles.⁶⁸

L'émancipation économique des femmes par la production de ressources financières (1980–...)

À partir des années 1980, l'insertion sur le marché du travail joue un rôle central dans l'émancipation économique des femmes. Entre 1980 et 2000, le taux d'activité moyen des femmes de 25–54 ans augmente de 40 % à 78 %.⁶⁹ Cela concerne tout particulièrement les mères. En 1980, plus de sept mères sur dix avec un enfant de moins de sept ans étaient professionnellement inactives. Cette proportion passe à moins de quatre sur dix en 2010.⁷⁰ De plus en plus de femmes ont désormais accès à des ressources financières personnelles durant toute la durée de leur vie active.

Une émancipation économique qui se confirme pour les jeunes femmes

Par rapport à la période historique précédente, la durée des études et le taux de femmes dans l'enseignement supérieur augmentent encore.⁷¹ Toutefois, le report de l'âge d'entrée sur le marché du travail n'implique pas forcément un retour en arrière en matière d'émancipation économique pour les jeunes femmes, car les exigences des parents des milieux modestes concernant l'implication financière des enfants dans le budget familial baissent. S'il arrive que les parents demandent une pension en échange du gîte et du couvert aux jeunes professionnellement actifs et actives ou en formation professionnelle, le montant dû semble, proportionnellement à leur revenu, bien plus modeste que ce qui était réclamé aux générations précédentes. En effet, compte tenu de l'augmentation des revenus des ménages, les sollicitations parentales ont désormais une visée plus éducative que financière. Il s'agit surtout de sensibiliser les jeunes aux coûts de la vie et de les aider à constituer un bas de laine pour faciliter leur transition hors du foyer parental.⁷² De leur côté, les étudiant·e·s ne sont pas dépourvu·e·s de ressources financières. Nos entretiens indiquent que nombre d'entre eux et elles ont un «petit job» à côté de leurs études. En outre le versement d'un argent de poche qu'ils et elles sont relativement libres d'utiliser comme bon leur semble devient une pratique de plus en plus répandue.⁷³ En ce sens, le processus d'émancipation décrit précédemment semble se confirmer pour les jeunes femmes, bien que celles-ci retardent de plus en plus leur entrée sur le marché du travail.

La situation ambivalente des femmes en couple

En 1981, le principe de l'égalité des droits entre femmes et hommes est inscrit dans la Constitution fédérale. Il devient une norme centrale, quoique difficile d'application.⁷⁴ Un nombre de plus en plus important de couples privilégient désormais une gestion individuelle ou une mise en commun partielle des revenus, ce qui est souvent perçu comme l'organisation la plus égalitaire et la plus à même de garantir à chacun·e un certain degré d'autonomie.⁷⁵ Chacun·e participe aux dépenses communes du ménage, souvent à parts égales ou au prorata de son revenu, tout en conservant le contrôle et la possession du solde à sa disposition. Cet arrangement est surtout privilégié par les couples en union libre sans enfant et les couples mariés où les deux conjoints ont un emploi rémunéré.⁷⁶

«En fait d'indépendance, on a un porte-monnaie commun où on met chaque fois la même somme et on sait ce qu'on dépense. [...] Il n'y en a pas un qui essayait de rouler l'autre mais, par contre, je trouve que ça décharge la tête. Si tu mets ça: «Mais attends, qui a payé la dernière fois et pis combien t'avais payé?» Bon après, au niveau des dépenses, on dépense chacun comme on veut et Tom, il épargne un bout et moi, un petit peu moins.» (Lina Droz, née en 1969.) Comme en rend compte Lina, cette application de l'égalité à la prise en charge des dépenses communes a des effets ambivalents sur l'émancipation économique des femmes lorsque les revenus des deux partenaires sont inégaux,⁷⁷ ce qui est encore le cas dans huit couples sur dix en Suisse en 2017.⁷⁸ En effet, si elles bénéficient d'un revenu plus faible que leur conjoint, peu importe que les femmes participent à la moitié des dépenses du ménage ou au prorata de leur salaire, il leur restera moins d'argent à disposition que leur partenaire après cette répartition. Or, ce solde sert à financer la consommation, l'épargne et les assurances personnelles. Cette situation d'inégalité n'est toutefois pas forcément perçue négativement par les femmes. Comme l'indique une de nos interlocutrices, l'important n'est pas que les deux conjoints bénéficient de la même somme d'argent personnel mais plutôt «de voir que je suis quand même indépendante, que je reste indépendante». En ce sens, pour les femmes de cette génération, l'indépendance financière se mesure surtout à leur capacité à accéder à un salaire et à participer au budget du ménage. Peu importe qu'en mettant leur argent dans le pot commun, elles en partagent le contrôle avec leur conjoint, peu importe qu'elles aient moins d'autonomie financière que lui, car la part qu'elles gèrent et contrôlent seules est plus modeste, ce n'est pas le point central. Ce qui semble essentiel, c'est surtout de ne pas dépendre financièrement d'un homme.⁷⁹

L'émancipation économique des femmes: un processus inachevé

Le processus historique que nous venons de décrire pour les femmes nées dans des milieux modestes offre plusieurs pistes pour élargir notre appréhension de l'émancipation économique féminine. Le paradigme dominant qui inscrit principalement l'émancipation économique dans la sphère publique comme condition pour accéder aux capacités d'agir est à nuancer. Les récits collectés auprès de femmes de milieux modestes de plusieurs générations montrent que l'émancipation économique se joue aussi dans la sphère privée et parfois bien avant la participation (quasi) ininterrompue des femmes au marché du travail.

Les trois phases présentées ne prétendent pas recouvrir toutes les situations ni l'ensemble des processus à l'œuvre mais elles nous semblent intéressantes à distinguer, car elles rendent compte de différents modes d'émancipation économique et de leurs limites. Dans la première, caractérisée par de faibles revenus, peu de surplus et une division stricte des rôles de genre, l'émancipation économique des femmes passe par la capacité d'agir sur l'allocation des ressources du ménage. Elle dépend de la capacité des femmes à jouer avec les attentes de genre, à mobiliser leurs compétences relationnelles et à contracter des alliances matrimoniales qui leur soient favorables. Avec l'augmentation du niveau de vie, apparaît une deuxième phase dans laquelle l'émancipation naît de la capacité des femmes à contrôler le budget et la consommation courante du ménage. L'enjeu est la constitution de ressources personnelles et l'allocation des ressources du ménage à des postes de dépenses susceptibles de renforcer l'autonomie féminine en matière de gestion du temps. La dernière phase est marquée par la participation accrue et ininterrompue de plus en plus de femmes au marché du travail. L'émancipation est ici surtout rattachée au fait de ne pas dépendre d'autrui pour l'accès aux ressources économiques. Elle dépend beaucoup plus que les précédentes des compétences scolaires et professionnelles des femmes. C'est ce qui se rapproche le plus de la définition de l'émancipation économique généralement mobilisée aujourd'hui. Pour autant, on observe que l'indépendance financière ne signifie pas forcément que les femmes vont être en mesure de tirer profit de ces ressources pour augmenter leur pouvoir d'action. Certes, elles contribuent au budget du ménage et, de ce fait, gagnent en capacité à décider de l'allocation des ressources familiales, mais l'accès à un argent personnel qu'elles contrôleraient et gèreraient selon leurs désirs n'est pas garanti et n'est pas forcément équivalent à celui de leur conjoint. En ce sens, l'émancipation économique des femmes est un processus qui n'est pas achevé. Dans la sphère publique, il est entravé par la persistance d'inégalités et de discriminations salariales. Dans la sphère privée, il dépend des relations de dépendance économique, des modes de justice, de solidarité et

de la bonne entente intrafamiliales. Ceux-ci contribuent à reproduire ou à corriger les déséquilibres économiques entre hommes et femmes observés dans la sphère publique.

Notes

- 1 Elisabeth Joris, «Les mouvements de libération des femmes», in Paul Hugger (éd.), *Les Suisses*, Lausanne 1992, 953–970.
- 2 Commission fédérale pour les questions féminines, «Salaire égal pour un travail à valeur égale», in Claudia Weilenmann (éd.), *Femmes. Pouvoir. Histoire. Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000*, Berne 2001, 1–12.
- 3 Anne-Marie Ley, «Rubrique économique. Femmes, banques et Code civil: le règne de la perplexité», *Femmes suisses et le Mouvement féministe. Organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses*, Berne 1976, 2.
- 4 Eva Sutter, «Les femmes dans le droit civil. Majorité, mariage et divorce», in Claudia Weilenmann (éd.), *Femmes. Pouvoir. Histoire. Histoire de l'égalité en Suisse de 1848 à 2000*, Berne 2001, 1–12.
- 5 Brigitte Studer, *La conquête d'un droit. Le suffrage féminin en Suisse*, Neuchâtel 2020.
- 6 Caroline Henchoz, «Le silencieux combat des femmes pour l'émancipation économique: les batailles du quotidien. Un siècle d'histoires de vie», *Chroniques féministes* 124 (2019), 8–10.
- 7 Studer (voir note 5).
- 8 Andrea Cornwall, «Women's Empowerment: What Works?», *Journal of International Development* 28 (2016), 342–359.
- 9 Naila Kabeer, «Women's Economic Empowerment and Inclusive Growth. Labour Markets and Enterprise Development», *International Development Research Centre* 44/10 (2012), 1–70.
- 10 ONU Femmes, *L'autonomisation économique. Règles et normes internationales*, New York 2019.
- 11 United Nations, *Guidelines on women's empowerment for the UN Resident Coordinator System*, New York 2001.
- 12 Amartya K. Sen, *Commodities and Capabilities*, Oxford 1985.
- 13 Bernard Degen, «Population active occupée», *Dictionnaire historique de la Suisse* (2010), <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013907/2010-08-05> (5. 1. 2022). À noter que le travail féminin est sous-estimé jusque dans les années 1960, notamment à cause de la non-prise en compte du temps partiel.
- 14 Martin Gabathuler, Lynn Blattmann, «Rôle des sexes», *Dictionnaire historique de la Suisse* (2011), <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/015988/2011-03-24>.
- 15 Luc Boltanski, Nancy Fraser, Philippe Corcuff, *Domination et émancipation. Pour un nouveau de la critique sociale*, Lyon 2014.
- 16 Mila Sell, Nicholas Minot, «What Factors Explain Women's Empowerment? Decision-Making among Small-Scale Farmers in Uganda», *Women's Studies International Forum* 71 (2018), 46–55.
- 17 Corey O'Hara, Floriane Clement, «Power as Agency. A Critical Reflection on the Measurement of Women's Empowerment in the Development Sector», *World Development* 106 (2018), 111–123.
- 18 Denyse Baillargeon, «Histoire orale et histoire des femmes. Itinéraires et points de rencontre», *Recherches féministes* 6/1 (1993), 53–68.
- 19 Ibid.
- 20 *Les significations et usages sociaux de l'argent au sein de trois générations*, <http://p3.snf.ch/project-118004> (5. 1. 2022); *La socialisation économique. Comment devient-on un homo oe-*

- conomicus? Production, gestion et utilisation des ressources financières par les jeunes*, <http://p3.snf.ch/project-143195> (5. 1. 2022).
- 21 Michael Q. Patton, *Qualitative Evaluation and Research Methods*, Thousand Oaks 1990.
 - 22 Office fédéral de la statistique, *Comment se porte la classe moyenne? Analyse de la qualité de vie des groupes à revenus moyens en 2013*, Neuchâtel 2016.
 - 23 Elisabeth Bühler, Corinna Heye, *Avancée et stagnation dans la problématique de l'égalité entre hommes et femmes de 1970 à 2000*, Neuchâtel 2005; Sabine Christe et al., *Au foyer de l'inégalité. La division sexuelle du travail en Suisse pendant la crise des années 30 et la Deuxième Guerre mondiale*, Lausanne 2005.
 - 24 Caroline Henchoz, *Le couple, l'amour et l'argent. La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, Paris 2008; Carolyn Vogler, Jan Pahl, «Social and Economic Change and the Organisation of Money within Marriage», *Work, Employment and Society* 7/1 (1993), 71–95; Carolyn Vogler, Clare Lyonette, Richard D. Wiggins, «Money, Power and Spending Decisions in Intimate Relationships», *The Sociological Review* 56/1 (2008), 117–143.
 - 25 Barney Glaser, Anselm Strauss, *The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research*, Chicago 1967; Jean-Claude Kaufmann, *L'entretien compréhensif*, Paris 1996.
 - 26 Sell, Minot (voir note 16).
 - 27 Christe et al. (voir note 23).
 - 28 Afin de respecter l'anonymat des témoins, pour chaque citation, les prénoms et les noms indiqués sont des pseudonymes.
 - 29 Gabathuler, Blattmann (voir note 14).
 - 30 Ali de Regt, «Children in the 20th-Century Family Economy. From Co-Providers to Consumers», *The History of the Family* 9/4 (2004), 371–384; Caroline Henchoz, Anne-Françoise Praz, Caroline Rusterholz, «Saisir l'adolescence à travers la micro-économie familiale (1925–1970)», *traverse* 24/2 (2017), 53–73; Caroline Henchoz, Anne-Françoise Praz, Caroline Rusterholz, «De l'adolescent assurance financière à l'adolescent consommateur. Implications pour l'économie familiale suisse (1930–1970)», in Florent Le Bot, Thierry Nootens, Yvan Rousseau (éd.), *L'argent des familles. Pratiques et régulations sociales en Occident aux XIX^e et XX^e siècles*, Québec 2019, 39–54; Anne-Françoise Praz, *De l'enfant utile à l'enfant précieux*, Lausanne, 2005.
 - 31 De Regt (voir note 30).
 - 32 Henchoz, Praz, Rusterholz, 2019 (voir note 30), 44.
 - 33 Agnès Fine, «À propos du trousseau: une culture féminine?», in Michelle Perrot (éd.), *Une histoire des femmes est-elle possible?*, Paris 1984, 156–180.
 - 34 Martine Segalen, *Éloge du mariage*, Paris 2003.
 - 35 Henchoz, Praz, Rusterholz, 2019 (voir note 30).
 - 36 Alfred Perrenoud, «Nuptialité», *Dictionnaire historique de la Suisse* (2009), <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007974/2009-08-18> (5. 1. 2022).
 - 37 Fine (voir note 33).
 - 38 Christe et al. (voir note 23).
 - 39 Caroline Henchoz, «Enquêter sur l'amour auprès de trois générations. Retour sur le rôle central des émotions dans le processus de recherche qualitative», *Émulations* 18 (2016), 20–31.
 - 40 Denyse Baillargeon, *Ménagères au temps de la crise*, Saint-Laurent (Québec) 1991, 83.
 - 41 Caroline Henchoz, Francesca Poglia Miletì, «Solidarités conjugales. Modalités et conséquences des dimensions économiques de la solidarité au sein de trois générations de couples», *Recherches sociologiques et anthropologiques* 2 (2016), 111–131; Jan Pahl, *Money and Marriage*, Londres 1989.
 - 42 Moins de 10 mariages sur 100 avant les années 1950. Ruth Reusser, «Divorce», *Dictionnaire historique de la Suisse* (2006), <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007993/2006-04-07> (5. 1. 2022).
 - 43 Christe et al. (voir note 23).

- 44 Jessie Bernard, «The Good-Provider Role. Its Rise and Fall», *American Psychologist* 36 (1981), 1–12.
- 45 Caroline Henchoz, Francesca Poglia Mileti, ««Les larmes de ma mère». Comprendre le processus de démocratisation de l'économie familiale par les contributions financières des femmes et leur perception par les hommes», *Revue suisse de sociologie* 38/3 (2012), 401–419.
- 46 Sandra Collavechia, «Doing Moneywork. Le travail domestique des femmes dans la gestion des finances familiales», in Hélène Belleau et Caroline Henchoz (éd.), *L'usage de l'argent dans le couple, pratiques et perceptions des comptes amoureux. Perspective internationale*, Paris 2008, 183–218.
- 47 Encyclopédie statistique de la Suisse, *Enquête sur les salaires et traitements versés en octobre 1980: résultats globaux*, Neuchâtel 2009.
- 48 Gabathuler, Blattmann (voir note 14).
- 49 Jakob Tanner, Hannes Siegrist, Béatrice Veyrassat (éd.), *Histoire de la société de consommation. Marchés, culture et identité (XV^e–XX^e siècles)*, Zurich 1998.
- 50 Lucien Criblez, «Jeunesse», *Dictionnaire historique de la Suisse* (2013), <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007613/2013-10-17> (5. 1. 2022).
- 51 Jean-Pierre Tabin, *La formation professionnelle en Suisse*, Lausanne 1989.
- 52 Henchoz, Praz, Rusterholz, 2017 et 2019 (voir note 30).
- 53 Anne-Lise Head-König, «Mariage», *Dictionnaire historique de la Suisse* (2013), <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007975/2013-10-03> (5. 1. 2022).
- 54 Anne-Marie Sohn, «Années 60, l'entrée dans la culture de masse», *MédiaMorphoses* (2004), 32–35.
- 55 Bühler, Heye (voir note 23); Christe et al. (voir note 23).
- 56 Viviana Zelizer, *La signification sociale de l'argent*, Paris 2005.
- 57 «Budgets des ménages de salariés. Structure des recettes et des dépenses par classes de revenus 1912–1972 (choix d'enquêtes)», Archives de l'Office fédéral de la statistique suisse, Neuchâtel, consultées le 5 mai 2016.
- 58 Sabina Alkire et al., «The Women's Empowerment in Agriculture Index», *World Development* 52 (2013), 71–91.
- 59 Pahl (voir note 41); Zelizer (voir note 56).
- 60 Cornwall (voir note 8).
- 61 Henchoz, Poglia Mileti (voir note 41).
- 62 Oliver Landolt, «Salaires», *Dictionnaire historique de la Suisse* (2012), <https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013919/2012-11-12> (5. 1. 2022).
- 63 Zelizer (voir note 56).
- 64 Geneviève Heller, «*Propre en ordre*». *Habitation et vie domestique 1850–1930. L'exemple vaudois*, Lausanne 1979; Paul Hugger, *Kind sein in der Schweiz. Eine Kulturgeschichte der frühen Jahre*, Zurich 1998.
- 65 Henchoz, Poglia Mileti (voir note 41).
- 66 Marc-Étienne Diserens, Henri Briant, *Recensement fédéral de la population 1990. Production et reproduction. La femme entre conjoint, enfants et activité professionnelle*, Berne 1996.
- 67 Henchoz, Poglia Mileti (voir note 41).
- 68 Henchoz, Praz, Rusterholz, 2019 (voir note 30)
- 69 Bühler, Heye (voir note 23), 24.
- 70 Ibid., 49.
- 71 Katja Branger, *Vers l'égalité entre femmes et hommes. Situation et évolution*, Neuchâtel 2008.
- 72 Caroline Henchoz, Francesca Poglia Mileti, Fabrice Plomb, «La socialisation économique en Suisse. Récits rétrospectifs sur le rôle des parents et des enfants durant l'enfance et l'adolescence», *Sociologie et sociétés* 45/2 (2014), 279–300.
- 73 Ibid.
- 74 Bernard Voutat et al., «Principe d'égalité et pratiques inégalitaires entre hommes et femmes»,

- Regards sociologiques* 9/10 (1995), 21–37; Patricia Roux et al., *Couple et égalité. Un ménage impossible*, Lausanne 1999.
- 75 Caroline Henchoz, «Le rôle de l'indépendance financière dans la construction du lien conjugal contemporain. L'analyse du processus d'individualisation des finances dans trois générations de couples», *Revue internationale Enfances, Familles, Générations* 9 (2008), 36–51; Charlott Nyman, Sandra Dema, «An Overview: Research on Couples and Money», in Janet Stocks, Capitolina Diaz, Bjorn Hallerod (éd.), *Modern Couples Sharing Money, Sharing Life*, New York 2007, 7–29.
- 76 Yvon Csonka, Andrea Mosimann, *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2017*, Neuchâtel 2017, 22.
- 77 Jan Pahl, «Family Finances, Individualisation, Spending Patterns and Access to Credit», *The Journal of Socio-Economics* 37/2 (2008), 577–591; Caroline Henchoz, «Indépendance financière, égalité et autonomie des femmes: une fausse promesse?», *Pensée plurielle* 3/37 (2014), 87–94.
- 78 Office fédéral de la statistique, *Contribution au revenu du travail du ménage*, Neuchâtel 2009.
- 79 Charlott Nyman, Lasse Reinikainen, «Elusive Independence in a Context of Gender Equality in Sweden», in Stocks, Diaz, Björn (éd.) (voir note 75), 41–71.